



PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2008

L'an deux mille huit, le quinze du mois de mars,

Les Membres composant le Conseil Municipal de la Commune de CHAMALIERES se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sur convocation en date du 10 mars 2008 pour l'installation du conseil et l'élection du Maire et des adjoints. Cette séance s'est ouverte sous la présidence de Monsieur Louis GISCARD d'ESTAING, Maire sortant, puis du doyen de l'assemblée, Monsieur Yves COGNAT.

Etaient présents : M. Gérard AMBLARD, M. Claude AUBERT, M. Jacques AUBRY, M. Jean-Louis AUPOIS, M. Marc BAILLY, Mme Marie-Anne BASSET, Mme Geneviève BLANCHET-GOB, M. Xavier BOUSSET, M. Alain BRESSON, Mlle Marion CANALES, Mme Michèle CHANELLE, Mme Michelle CLEMENT, M. Yves COGNAT, Mme Cécile COLLINET-BDRYS, Mme Monique COURTADON, Mlle Christiane CREON, Mme Marie-José DELAHAYE, Mme Françoise GATTO, M. Louis GISCARD d'ESTAING, M. Rodolphe JONVAUX, Mme Chantal LAVAL, M. Laurent LEDIEU, M. Bertrand MARTIN, M. Elie NIASME, Mme Annick PERRIER d'HIER, M. Michel PROSLIER, Mme Christine ROGER, M. Marc SCHEIBLING, M. Eric SPINA, Mme Françoise TARRIN-PUICHAUD, Mme Agnès TOURNAIRE-FRANCANNET Mme Odile VAURY.

Absent excusé : M. Claude BARBIN (pouvoir à M. Xavier BOUSSET)

Mlle Marion CANALES a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

INSTALLATION DU CONSEIL

ELECTION DU MAIRE

ELECTION DES ADJOINTS

INSTALLATION DU CONSEIL

Rapporteur : M. Louis GISCARD d'ESTAING

Le mandat des conseillers municipaux a commencé dès la proclamation de leur élection, dimanche dernier, à l'issue du premier tour des élections municipales.

Lors du renouvellement intégral du conseil municipal, le maire sortant continue l'exercice de ses fonctions jusqu'à l'installation de la nouvelle assemblée. C'est à ce titre et conformément aux dispositions réglementaires que le maire sortant a convoqué ce conseil et qu'il doit l'installer.

Ainsi qu'en dispose l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.

Après avoir procédé à l'appel nominal des conseillers municipaux, le quorum étant atteint, le conseil peut donc délibérer valablement.

Comme le prévoit l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations

Aussi, comme il est d'usage, il est proposé la désignation de Mlle Marion CANALES (benjamine de l'Assemblée) en qualité de Secrétaire de Séance (article L 2121-15) en précisant que les

services de la mairie, présents à cette séance, participent à cette mission de secrétariat de l'Assemblée.

Cette désignation est approuvée à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture du résultat de l'élection municipale du 9 mars 2008.

Inscrits : 12.518
 votants : 7.527 (60,13%)
 Nuls : 208 (2,76%)
 Exprimés : 7.319

- *Liste d'intérêt communal et d'union républicaine* : 1.045 (14,28%) : 2 élus
- *Avec la gauche, Chamalières en mouvement* : 2.105 (28,76%) : 5 élus
- *Ensemble pour Chamalières* : 4.169 (56,96%) : 26 élus

Le conseil municipal de CHAMALIERES étant dorénavant installé, le Maire sortant abandonne la présidence de séance pour la laisser au doyen de l'assemblée, ainsi qu'en dispose l'article L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Yves COGNAT, en qualité de doyen de l'Assemblée, préside la séance.

ELECTION DU MAIRE

Rapporteur : M. Yves COGNAT

En qualité de doyen de cette Assemblée et conformément à la législation en vigueur et plus particulièrement aux articles 2122-8 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Yves COGNAT préside cette séance consacrée à l'élection du Maire.

Avant de procéder à cette élection, il est rappelé le déroulement du scrutin.

- L'élection a lieu au scrutin secret (article L 2122-7). La majorité absolue est nécessaire aux deux premiers tours et après deux tours de scrutin si aucun candidat n'a obtenu cette majorité, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. Si les voix se partagent également au troisième tour,

l'élection est acquise au bénéfice du candidat le plus âgé.

- A noter qu'aucun acte de candidature (déclaration écrite) n'étant nécessaire, il est possible d'être candidat au troisième tour sans l'avoir été aux deux premiers.
- La majorité est calculée sur les suffrages exprimés.
- Le vote par procuration est admis.

Après avoir lancé appel à candidatures, Messieurs Laurent LEDIEU, Gérard AMBLARD et Louis GISCARD d'ESTAING présentent la leur.

Mme Christine ROGER et Marion CANALES sont désignées par l'assemblée en qualité de scrutateurs.

Elles auront à contrôler les opérations de vote et à comptabiliser après dépouillement le nombre de voix de chaque candidat.

Mme BERAUD du service des élections et M. RIBEYRE du service des Affaires Générales prennent note et se chargent de compléter les imprimés officiels de la Préfecture.

Le Président de séance précise qu'un isolement est à disposition des élus pour préserver le secret qui doit prévaloir pour ce vote.

A l'appel de leur nom, chaque conseiller est invité à déposer son bulletin dans l'urne.

A l'issue de ce vote et après constatation par les scrutateurs, Monsieur Yves COGNAT, président de séance donne lecture du résultat :

Inscrits : 33
 Votants : 33 dont une procuration
 Bulletin blanc ou nul : 0
 Exprimés : 33
 Majorité absolue : 17

- ⇒ Gérard AMBLARD : 2 voix
- ⇒ Laurent LEDIEU : 5 voix
- ⇒ Louis GISCARD d'ESTAING : 26 voix

Monsieur Louis GISCARD d'ESTAING, ayant obtenu la majorité absolue dès le 1^{er} tour de scrutin est élu maire de Chamalières.

Yves COGNAT : Je félicite Monsieur Louis GISCARD d'ESTAING pour sa brillante élection et je l'invite dès maintenant à rejoindre sa place et à prendre la présidence de cette assemblée.

ELECTION DES ADJOINTS

Rapporteur : M. Louis GISCARD d'ESTAING

Alain BRESSON : Monsieur le Maire, permettez-moi dès à présent, au nom des Conseillers Municipaux de notre Assemblée Municipale, de vous féliciter très sincèrement et très chaleureusement pour votre brillante réélection au poste de premier Magistrat de notre Commune.

Soyez assuré, que sous votre haute autorité, tous les élus de votre majorité municipale et tous les autres élus qui voudraient bien travailler avec nous, mettront toute leur énergie et leur compétence à la mise en place des actions prévues dans notre projet « Ensemble pour Chamalières » au service de tous les habitants de notre Commune, afin de faire de celle-ci, une ville d'équilibre de vie, une Commune de référence et d'innovation où il fait bon vivre.

Encore toutes mes félicitations.

Louis GISCARD d'ESTAING : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux de CHAMALIÈRES.

Permettez-moi de vous dire combien je ressens l'honneur que vous venez de me donner en me confiant la responsabilité de Maire de notre Commune, légitimé par le résultat du premier et unique tour de scrutin de ces élections municipales où pour la première fois je me présentais devant les habitants de notre Commune à la tête de la liste « Ensemble pour Chamalières ».

Le choix clair que viennent d'exprimer les Chamaliéroises et les Chamaliérois vient sans nul doute conforter le vote que notre Conseil Municipal avait déjà manifesté le 17 mai 2005, quand, à la suite de la disparition de Claude WOLFF, il m'avait été confié pour la première fois la responsabilité de premier Magistrat de notre cité. J'y vois donc la reconnaissance d'une action engagée, l'encouragement à l'équipe constituée, alliant les compétences et le renouvellement, enfin le soutien aux propositions exprimées, lors de la campagne, par notre liste.

Je voudrais rendre hommage à la mémoire de celles et ceux qui se sont investis au service de notre Commune, disparus lors de ce dernier mandat municipal qui vient de s'achever. Roger CHARME, bien sûr, dont le nom est désormais associé à la grande salle de notre Maison des Associations. De même que, je me félicite que le nom de René PAPUT soit désormais inscrit dans la mémoire des Chamaliérois par l'espace dédié à sa mémoire.

Je voudrais aussi rendre hommage à la mémoire de Roger CLUZEL, de Paul ROUMÉAS, d'Étiennette COMBE et de René PARQUET, ainsi bien sûr, qu'à celle de Claude WOLFF, Maire pendant 31 ans, dont le nom est désormais associé à la place centrale de notre Commune et au complexe omnisports du Colombier.

Après les joutes électorales, après les arguments parfois à caractère idéologique qui n'ont pas, à mon sens, de place dans un débat municipal, pas plus que les attaques touchant aux personnes qui ne valorisent pas leurs auteurs, le moment est heureusement venu de se consacrer à ce qui constitue de notre point de vue, de mon point de vue, le seul enjeu qui vaille, celui des actions et des propositions concrètes au service des habitants de notre Commune. C'est ainsi, à la tête d'une équipe réunissant des profils très divers, des engagements politiques ou associatifs variés, représentatifs de la population et de tous les quartiers de CHAMALIÈRES, que j'engage ce nouveau mandat.

L'action de cette équipe municipale profondément renouvelée, motivée, disponible et unie, n'aura d'autre volonté que de s'assurer que CHAMALIÈRES continue d'être une ville d'équilibre de vie, une Commune de référence et d'innovation.

CHAMALIÈRES, Commune pionnière, nous l'avons maintes fois démontré dans l'histoire de notre ville, dont le nom est connu dans toute la France et même au-delà, pour avoir été le lieu où a été lancé de cette salle même, la candidature d'un candidat à la Présidence de la République, dont l'action pendant son septennat aura profondément marqué de son empreinte la modernisation de la société française. Action qui aura aussi permis le total désenclavement autoroutier de notre région, permettant à l'Auvergne et à notre agglomération de se trouver désormais au carrefour central de notre territoire national, quelques semaines après la mise en circulation définitive de l'axe autoroutier BORDEAUX-LYON, après que le tracé BRUXELLES-BARCELONE est désormais passé par l'Auvergne et par CLERMONT-FERRAND.

C'est aussi à un ancien Maire de CHAMALIÈRES que nous devons la création d'un équipement structurant majeur pour notre agglomération, la Grande Halle d'Auvergne et le Zénith attenante, salle de spectacle, où, d'ailleurs, s'est rendu jeudi notre club de l'âge d'or. Des équipements qui n'ont pas coûté un centime au Conseil Général du Puy-de-Dôme, ni à CLERMONT-COMMUNAUTÉ. Comparaison saisissante par rapport à un projet récent porté par le Conseil Général - je veux parler du train du Puy-de-Dôme - dont le coût sera à supporter par CLERMONT-COMMUNAUTÉ à hauteur de six millions d'euros.

Commune innovante, nous l'avons été en nous dotant, à l'initiative de mes deux prédécesseurs, d'une piscine olympique qui a accueilli tout récemment la coupe de France de natation et la championne Laure MANAUDOUX. Piscine, dont le transfert à CLERMONT-COMMUNAUTÉ aura

été effectué pour moins de trois millions d'euros, tandis que la piscine COUBERTIN qui ne peut malgré tout recevoir de telles compétitions, aura quant à elle coûté près de quinze millions d'euros à notre Communauté d'agglomération.

Commune de référence et d'innovation, nous l'avons été en instituant parmi les toutes premières de la région d'Auvergne et de l'agglomération Clermontoise, une Commission municipale d'accessibilité aux personnes handicapées.

Pionnière de la région, en remettant à chacun des élèves de nos écoles, des gilets fluo de sécurité, ou tout récemment en signant une convention de formation pour les agents de la ville avec le CNFPT, ou en mettant en place une charte d'éco responsabilité.

Pionnière, nous le resterons, cette fois au plan national, en étant probablement la première commune de France, selon le courrier du Président de l'association des Maires de France, Jacques PÉLISSARD, mon collègue Député Maire de LONS-LE-SAUNIER que je félicite de sa réélection dès le premier tour - qui en répondant à un courrier que je lui avais adressé le 13 février en lui annonçant le projet de création à CHAMALIÈRES d'un Conseil Économique et Social Municipal, m'indique que cette instance originale et innovante de démocratie participative sera probablement la première en France. Je vous proposerai de la mettre en place dès notre prochaine réunion de Conseil Municipal.

Ce sera aussi l'occasion d'associer à nos travaux, à travers cette nouvelle instance, outre des représentants de la vie associative, économique, sociale et commerciale, des représentants des quartiers, des personnalités qualifiées ainsi que celles et ceux qui ont siégé précédemment dans notre Conseil et à qui je voudrais rendre, en votre nom, un hommage de notre reconnaissance pour leur engagement au service de notre commune. Je pense en particulier à Roland LABÉRINE qui siégea de 1965 à 2008, à Yves DOUSSET de 1983 à la même date, mais aussi à Robert TABOUROT depuis 1995 et également depuis 2001 à Michèle MORELLON, Sophie BOBIER, Claude AUJAMES, Michèle BARD, Michèle COURTADON ou Fanny DUHOT pour ne citer que celles-ci et ceux-ci.

Toutes les compétences et toutes les bonnes volontés seront naturellement les bien venues, car il s'agit bien, telle est ma détermination, de réunir toutes les énergies au service de notre commune.

Alors Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, je vous invite à vous mettre, à se mettre au travail sans délai, tous ensemble pour CHAMALIÈRES.

Je vous remercie.

Les adjoints sont élus parmi les membres du conseil municipal, au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel. Ce vote a lieu au scrutin secret.

C'est donc la première fois que les adjoints seront élus sous cette forme.

Avant de procéder formellement à l'élection des adjoints, il convient d'en déterminer le nombre. Conformément aux dispositions des articles 2122-1 et 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le nombre minimum à respecter est d'un adjoint et celui maximum ne peut excéder 30% de l'effectif légal du conseil, soit pour CHAMALIERES, neuf adjoints maximum.

Compte tenu de ces dispositions, Monsieur le Député Maire propose de fixer le nombre d'adjoints à 9

ADOPTE A L'UNANIMITE

Laurent LEDIEU : *Pourquoi fixer le nombre d'adjoints à 9, alors que précédemment vous n'étiez entouré que de 8 adjoints.*

Louis GISCARD d'ESTAING : *Le nombre de poste d'adjoints ouvert précédemment était bien de 9. Simplement le neuvième poste d'adjoint n'était pas pourvu, mais pas de mon fait.*

Afin que chaque groupe, s'il le souhaite, puisse déposer une liste, il convient de fixer un délai pour le dépôt des listes de candidats aux fonctions d'adjoints au maire qui doivent comporter au plus autant de noms que d'adjoints à désigner. Aucune disposition n'interdit donc la présentation de listes incomplètes.

De plus, sur chacune des listes, comme le précise une circulaire du Ministère de l'Intérieur, l'écart entre le nombre total de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un et l'ordre de présentation de la liste des candidats aux fonctions d'adjoint n'est pas lié à l'ordre de présentation des candidats à l'élection municipale et peut-être différent de celui-ci.

Je vous propose, si chacun en est d'accord, de lever la séance 5 minutes afin que ceux qui le désirent puissent déposer leur liste de candidats.

Monsieur le Député Maire, donne lecture des listes déposées :

- **Liste AMBLARD** : M. Gérard AMBLARD, Mme Chantal LAVAL
- **Liste BRESSON** : M. Alain BRESSON, Mme Marie-Anne BASSET, M. Bertrand MARTIN, Mme Michelle CLEMENT, M. Rodolphe JONVAUX, Mme Françoise GATTO, M. Jacques AUBRY, Mme Agnès TOURNAIRE-FRANCANNET, M. Yves COGNAT
- **Liste LEDIEU** : M. Laurent LEDIEU, Mlle Marion CANALES, Mme Cécile COLLINET-BRDYS, M. Elie NIASME, M. Eric SPINA

Mme Christine ROGER, Mme Odile VAURY et M. Marc BAILLY sont désignés par l'assemblée en qualité de scrutateurs.

A l'issue de ce vote et après constatation par les scrutateurs, Monsieur le Député Maire donne lecture du résultat :

Inscrits : 33
 Votants : 33 dont une procuration
 Bulletin blanc ou nul : 0
 Exprimés : 33
 Majorité absolue : 17

- **Liste AMBLARD** : 2 voix
- **Liste BRESSON** : 26 voix
- **Liste LEDIEU** : 5 voix

La liste BRESSON ayant obtenu la majorité absolue dès le premier tour est donc élue.

Monsieur le Député Maire, installe les nouveaux adjoints :

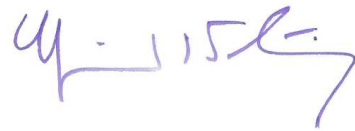
- 1^{er} Adjoint : **M. Alain BRESSON**
- 2^{ème} Adjointe : **Mme Marie-Anne BASSET**
- 3^{ème} Adjoint : **M. Bertrand MARTIN**
- 4^{ème} Adjointe : **Mme Michelle CLEMENT**
- 5^{ème} Adjoint : **M. Rodolphe JONVAUX**
- 6^{ème} Adjointe : **Mme Françoise GATTO**
- 7^{ème} Adjoint : **M. Jacques AUBRY**
- 8^{ème} Adjoint : **Mme Agnès TOURNAIRE-FRANCANNET**
- 9^{ème} Adjoint : **M. Yves COGNAT**

Monsieur le Député Maire informe le conseil que la prochaine séance se déroulera le 4 avril prochain. C'est au cours de celle-ci que seront installées les commissions, désignés les délégués du conseil à Clermont Communauté et dans les différents organismes.

L'ordre du jour étant épuisé. La séance est levée à 12H00

FAIT À CHAMALIERES, le 17 mars 2008

Le Député Maire

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. J. J. J.', written in a cursive style.